# afrique agriculture

08283

N° 48 - Août 1979
Mensuel d'informations Agricoles
Prix 700 F CFA - 14 F F - Maroc 14 DH
Agérie 14 DA - Tunisie 1,4 DT

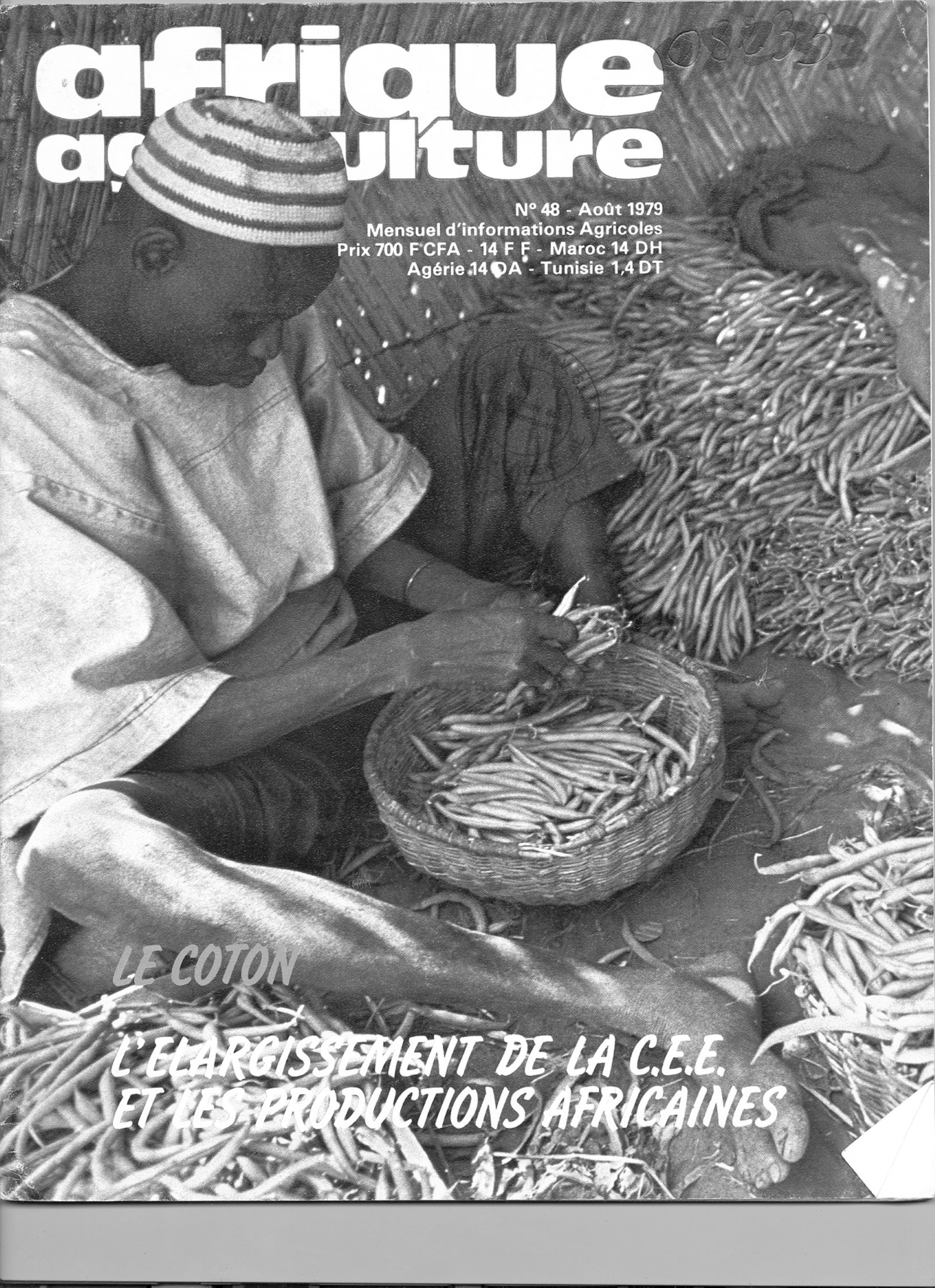

## LE COTON

## L'ELARGISSEMENT DE LA C.E.E. ET LES PRODUCTIONS AFRICAINES

48 afrique agriculture

# Sommaire du 1er août 1979

O.M.V.S. Secrétariat Général Centre de Documentation

Société éditrice PUBLIAFRIC.
DIRECTION-REDACTION
11, rue de Téhéran - Paris 75008 (France)
Tél. 227.74.76 - Télex AFREDI 641 916 F
Directeur de publication :
Jean PETER
Rédacteur en chef :
Christophe NAIGEON.
Secrétaire général de la rédaction; maquettes :
Guy DARBON, Christian GEORGE

PUBLICITE
Pierre MOUGENOT
11, rue de Téhéran - Paris 75008 (France)
Tél. 227.74.76 - Afrique Noire
Francophone Angèle GREGOIRE
57, avenue d'Iéna, 75016 Paris
Tél. 500.87.15.

REGISSEURS :
**Allemagne fédérale :** Régie-Presse GMBH Rathenau-platz 1A - 6000 Frankfurt-Main - Tél. (06.11) 29.10.17.
**Australie :**
Leonard Sparks & Associates,
126 Wellington Parade,
East Melbourne 3002
Tél. 4192595 Telex ENSHN AA 34235
**Autriche :**
Publi-Media, Veithgasse 6, 1037 Vienne
Tél. (0222) 75.34.85.
**Belgique** SODIMP
162, bd E.-Jacquemain
1000 Bruxelles - Tél. 218.39.00
**Canada :** International Advertising - Consultants LTD 2 Carlton Street, Suite 915 - Totonro, M5R1J3 - Tél. (416) 364.22.69.
**Corée :** I.M.C. C.P.O. Box 6533, Séoul - Tél. 74.75.35.
**Espagne :** Selim Freige Generalisimo 34 - Madrid 16e - Tél. 259.65.20.
**Etats-Unis :** Powers International - 551 Fifth avenue, New York, NY 10017 Tél. (212) 867.95.80.
**Grande-Bretagne :** Humphrey Bowring LTD. 122 Shaftesbury Avenue - Londres W1V 8HA. - Tél. 01.734.30.52.
**Italie :** Pierantoni Publicita, via S. Giorgio 4, 40121 Bologna - Tél. 051.23.71.35.
**Japon :** International Media Représentatives - 2-29, Toranomon 1 - chome. Minatoku 105 - Tél. 502.06.56.
**Pays-Bas :** G.A. Teesing, Hobbemastraat 26, Amsterdam 1007. Tél. 020.76.86.66. Télex 13133.
**Suisse :** Tri Service RUFENACHT, 4, pl. du Cirque - 1204 Genève. Tél. 29.12.11.
**Suède :** Publicitas AB. Kungsgatan 62. S 101 29 Stockholm. Tél. 08.24.24.15.

ABONNEMENTS
Abonnement annuel y compris les numéros spéciaux envoi par avion : France : 120 F français, Cameroun RP, Congo-Brazzaville, Côte-d'Ivoire, Bénin, Gabon, Haute-Volta, Mauritanie, Niger, E.C.A., Sénégal, Tchad, Togo : 6 000 F CFA, Mali : 12 000 F maliens.
Versement par chèque, mandat à l'ordre d'Afrique Agriculture, 11, rue de Téhéran, 75008 Paris.
Maroc : 120 DH - Versement par chèque ou mandat à : SEPUBLI - 11, avenue de Rabat - Tanger CCP : SEPUBLI - N° 14.19.24 - Rabat.

Photocomposition Photogravure : EURO-COMPO-SERVICE - 12, avenue F.-D.-Roosevelt, Paris-8e. 359.85.95.
Tous droits de reproduction réservés sauf accord.
Tirage : RIP 83490 LE MUY
Commission paritaire N° 56 729.

## DOSSIER CEE-AFRIQUE 16

*LE MAROC : LIBÉRALISME ET PROTECTIONNISME LA CONTRADICTION DE L'EUROPE* 17

*LE COLEACP : IL N'Y A PAS DE CONCURRENCE* 19

*ENTENDU A BRUXELLES* 20

Actualités 4
Matériels actualités 12
Ingénierie agro-alimentaire 13

**Interviews**
Le conseil mondial de l'alimentation 14
La fédération internationale des producteurs agricoles 15

**Le coton** 22
Résultats et perspectives 24
Production, consommation et prix 25
Les producteurs 26

**La pêche** (2e partie) 44

Les marchés des produits 52

Bibliographie 54

# CEE-AFRIQUE

Le principe de l'élargissement de la Communauté européenne à l'Espagne, au Portugal et à la Grèce n'est plus en question aujourd'hui dans les milieux de Bruxelles. De neuf, la Cee passera tôt ou tard à douze et il s'agit plutôt de savoir ce que l'entrée de ces pays, riverains de la Méditerranée aura pour conséquences.

Jusqu'à présent équilibrée vers l'Europe du Nord, la Cee verra son centre de gravité se déplacer vers le Sud, plus près des fournisseurs africains de fruits et légumes qui ont développé leurs productions ces dernières années pour satisfaire à la demande européenne croissante.

Ce recentrage vers le sud va-t-il mettre en péril les productions africaines de fruits et de légumes de contre-saison dont Afrique Agriculture avait analysé le marché l'an dernier ?

L'élargissement va-t-il sonner le glas des efforts faits par les pays africains pour développer leurs cultures d'exportation, ou bien s'agit-il d'opérer une simple réorganisation des cultures en vue de la complémentarité des productions ?

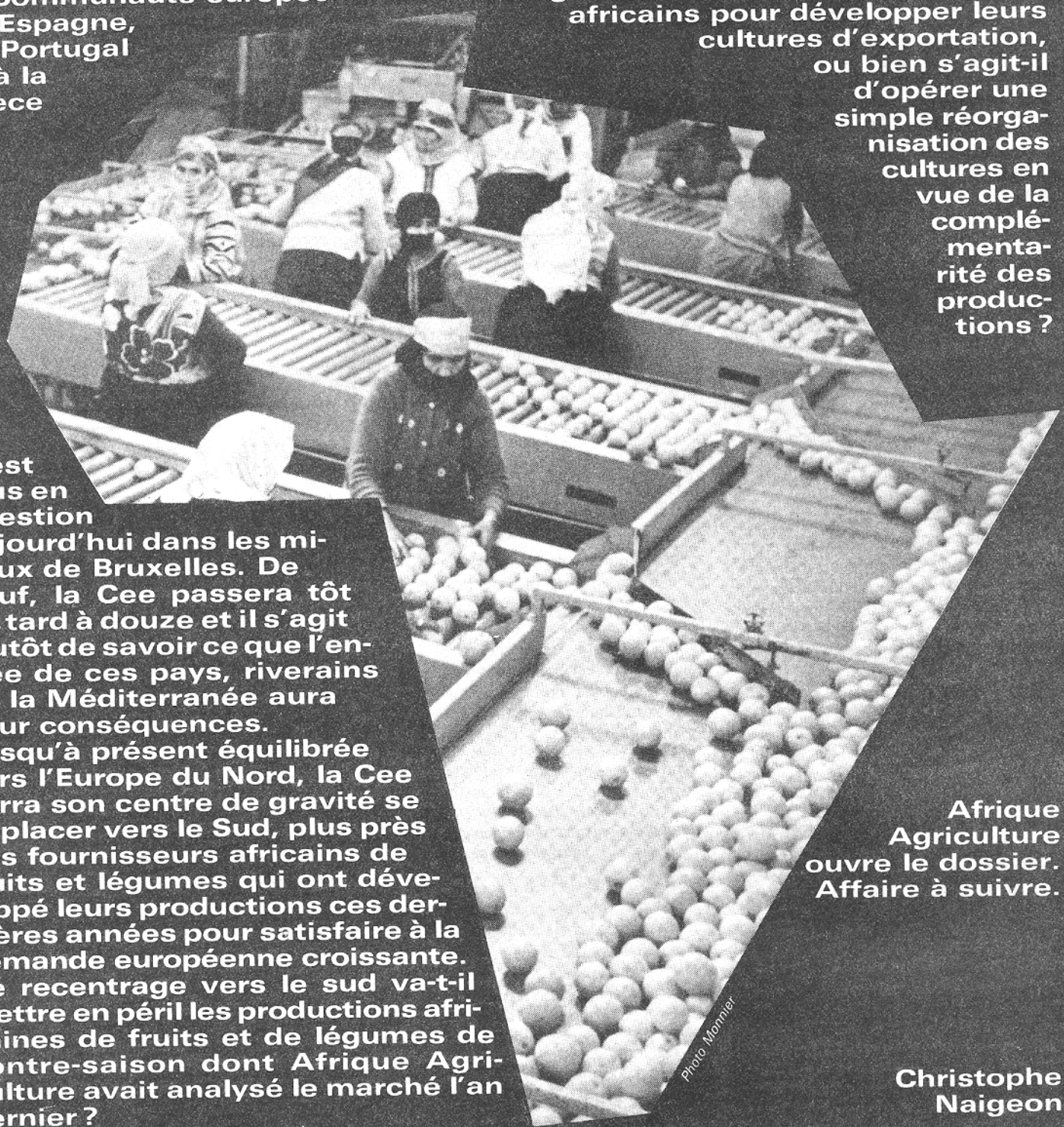

Photo Monnier

Afrique Agriculture ouvre le dossier. Affaire à suivre.

Christophe Naigeon

**LE MAROC**

M. Azzedine Guessous,
ministre marocain
du Commerce et de l'Industrie

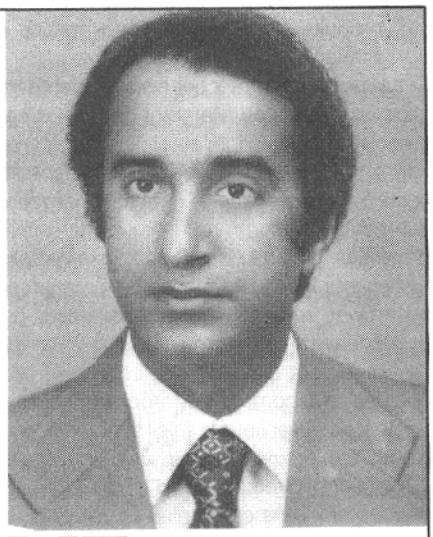

# « LIBÉRALISME ET PROTECTIONNISME, LE PARADOXE DE L'EUROPE »

Le premier accord d'association entre le Maroc et la Communauté économique européenne, signé en mars 1969, ne concernait que les échanges commerciaux : il couvrait environ 60 % des exportations marocaines en excluant un certain nombre de produits essentiels tels les vins, les primeurs et le liège ouvré. Vis-à-vis de la France existait un régime préférentiel dans le cadre d'un protocole particulier concernant précisément les vins et les primeurs. Vis-à-vis de la Communauté, il fallut distinguer trois cas : produits industriels; franchise totale sans restrictions quantitatives; produits agricoles, réduction d'environ 80 % du tarif extérieur commun; produits agricoles transformés, application du régime intracommunautaire.

En contrepartie le Maroc accordait à la Cee la clause de la nation la plus favorisée et s'engageait à réduire son tarif douanier.

Les conséquences en sont que les exportations marocaines de produits agricoles et agro-industriels ont chûté, la rentabilité du secteur s'en est trouvé amoindrie et, de ce fait, les ressources financières pour assurer les reconversions nécessaires ont également été réduites. Cette régression est d'autant plus préoccupante qu'elle intervient à un moment où, dans l'esprit des négociations préparatoires à l'accord de 76, le Maroc a été amené à élaborer des plans d'action dont la concrétisation risque d'être compromise par les contraintes actuelles au niveau des conditions d'accès au Marché commun.

CEE

## Augmentation de de l'auto-approvisionnement

L'adhésion des trois pays impliquera un accroissement des surfaces cultivées (+ 49 %), de la production (+ 24 %) et des exportations (+ 57 %) et aboutira à une augmentation des taux d'auto-approvisionnement dans certains domaines déjà excédentaires ou sur le point de l'être comme les vins, les huiles, les olives, les fruits et les légumes. Dans un deuxième stade, le potentiel de production se redéploiera vers d'autres marchés extérieurs à la Cee. Ainsi, le Maroc se trouvera concurrencé non seulement au sein du Marché commun mais aussi dans les pays tiers.

Dans le détail, on peut considérer que le taux d'auto-suffisance atteindra 80 % pour les agrumes (100 % pour certains), 90 % — par l'Espagne seule — pour les clémentines et autres petits fruits, 100 % pour les tomates et autres primeurs avec excédents et exportations possibles pour les autres légumes, haricots verts, courgettes, aubergines et pommes de terre.

Pour ce qui est des produits agricoles et agro-industriels, le Maroc a bénéficié de conditions et de concessions tarifaires. Nos exportations cependant se sont trouvé enserrées dans un étau de contraintes et de restrictions qui sont le fait de la politique agricole commune et qui ont souvent enlevé la substance même de l'accord. La Communauté a en effet mis en place un système de prix de référence, de taxes compensatoires et de calendriers restrictifs : dès lors, le Maroc peut difficilement placer les quantités produites et encouragées par les termes même de l'accord d'association. Que l'on comprenne son émoi et son anxiété !

## L'exemple de la tomate

Citons l'exemple de la tomate. Le prix de référence est déterminé par la Cee en fonction des coûts de production à l'intérieur de la communauté; il s'agit d'un prix plancher au-dessous duquel les productions importées ne peuvent se placer à moins de subir de plein

*Photo Monnier*

fouet les conséquences des droits compensatoires. Or ce prix de référence a grimpé de 38 % par an entre 1973 et 1978.
L'objectif est bien évidemment l'augmentation de la production communautaire et la réduction draconienne des quantités importées des autres pays de la Méditerranée et notamment du Maroc qui a beaucoup investi dans ce domaine.
Le dispositif de frein aux importations est complété le cas échéant par la mise en place d'un calendrier restrictif (un certain nombre de jours sont fixés à l'extérieur desquels les importations en provenance des pays associés sont interdites).
Ce système en définitive oblige le Maroc à ne commercialiser que 10 à 20 % de sa production de tomates.
Le même schéma est suivi pour les autres productions agricoles. En résumé, la communauté accorde des concessions économiques, mais pas commerciales; elle ne permet pas aux produits importés de concurrencer les produits locaux.
Cette politique protectionniste évidente néglige les intérêts du Maroc et des autres pays associés; elle néglige aussi les intérêts des consommateurs européens limités dans leur choix à quelques variétés dont celles produites par le Marché commun à des coûts souvent prohibitifs. On en arrive au paradoxe de voir la Cee encourager la production de tomates sous serre (avec mûrissement artificiellement provoqué par un chauffage au gaz) à un prix excessivement élevé pour la collectivité alors que des pays comme le Maroc ont la possibilité de les cultiver sous le soleil à moindres frais.
Le but est l'auto-suffisance, même au prix de subventions directes ou d'encouragements par des prix sans cesse plus élevés.
La procédure de contrôle strict de la concurrence étrangère suivie par la communauté enraye fondamentalement les mécanismes du marché et empêche la structure des échanges de se modifier; comme l'exigerait l'évolution des coûts relatifs.
Pourtant la Cee prône et prêche les principes du libéralisme économique et de l'affectation optimale des ressources.
En conclusion, je voudrais dire qu'en s'associant au Marché commun, le Maroc a fait un choix de société, le choix d'une société qui respecte l'initiative privée et les libertés démocratiques. Si l'élargissement n'est pas accompagné de la volonté politique de la communauté de sauvegarder les intérêts des pays associés, le pire danger serait alors le détournement des échanges commerciaux. Faute de pouvoir vendre à la communauté — en vue de lui acheter d'ailleurs — nous serions amenés à nous tourner vers d'autres marchés et, par la force des choses, à rejoindre éventuellement des camps pour lequels nous n'avons aucune affinité particulière. Je crois que ce danger, très grave, pose le problème de la survie même de la démocratie dans notre pays. ■

## LE COLEACP

M. Libert BOU,
délégué général
du Comité de liaison
Europe - ACP :

# « IL N'Y A PAS DE CONCURRENCE »

Il est impossible de parler globalement des conséquences que peut avoir l'élargissement de la Communauté européenne à l'Espagne, à la Grèce et au Portugal pour les productions africaines. Cette analyse ne peut se faire que pays par pays et produit par produit. Dire sans nuances comme le font certains que l'élargissement de la Cee sera une catastrophe pour les producteurs africains traditionnellement exportateurs sur nos marchés est une regrettable erreur. Il suffit de prendre quelques exemples pour s'en rendre compte :
Ainsi pour la tomate, les choses sont très claires. L'Espagne a la Grande-Bretagne pour principal client alors que le Maroc domine sur le marché français. L'élargissement aura pour conséquence des difficultés supplémentaires pour les exportateurs de tomate français et italiens qui seront concurrencés davantage sur le marché britannique pendant la pleine saison.
Pour le Maroc, qui fait une production de contre-saison et expédie sur l'Europe jusqu'en mai, je ne vois pas où se trouve le problème.
En ce qui concerne les fruits tropicaux qui occupent une grande place dans les revenus à l'exportation des pays en voie de développement, ceux-ci ne se trouveront en aucun cas gênés par l'Espagne ou la Grèce où ces cultures sont impossibles.
Pour les haricots verts, les poivrons, les aubergines et les melons, les calendriers de production des pays candidats à l'entrée au sein de la communauté sont tels que les pays d'Afrique, qui produisent à des périodes bien plus avancées dans l'année. Là non plus, je ne vois guère où il pourrait y avoir interférence

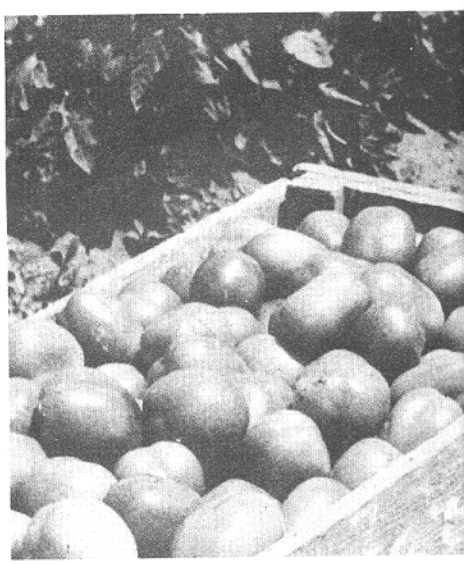

grave entre les arrivages sur nos marchés des produits des uns et des autres.
Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue que les tonnages expédiés par les pays ACP sur nos marchés sont actuellement très faibles par rapport à la production européenne à partir de mai. En revanche, de novembre à mai, l'Europe connaît un déficit en légumes frais qui ne sera jamais comblé, tant il est grand, ni par la Grèce, ni par l'Espagne, ni par les pays d'Afrique.
Si la tendance croissante vers la consommation de légumes frais en toute saison se poursuit au même rythme qu'aujourd'hui, et il y a tout lieu de le croire, nos marchés sont encore très loin de la saturation.

## La contre-saison, période privilégiée pour l'Afrique

Ceux qui voient un grand danger pour les pays africains dans l'entrée de nouveaux pays méditerranéens dans la Cee ne considèrent souvent les statistiques que dans leur globalité. Effectivement si l'on regarde les chiffres annuels, on s'aperçoit que tous les produits sont excédentaires et on peut croire que l'entrée de nouveaux pays ne fera qu'accroître cet excédent. Or, comme je l'ai dit pour les six mois d'hiver, tous sont déficitaires et laissent une large place à prendre, non seulement pour les pays d'Afrique qui exportent déjà sur l'Europe, mais pour de nouveaux producteurs.
Il ne faut pas non plus oublier que, en plus de l'avantage du calendrier de production en contre-saison, les pays d'Afrique, et notamment le Maroc pour ses tomates, disposent d'une main d'œuvre sept à huit fois moins chère que dans nos pays et de coûts de production réduits de moitié par rapport aux nôtres. Malgré des frais de transport plus importants en raison de l'éloignement, les productions africaines de légumes gardent l'avantage.

*La tomate, visée en premier lieu par l'élargissement de la Cee.*

Enfin, les délais de mise en route des procédures d'intégration sont tels que les premiers effets de l'entrée de nouveaux pays dans la communauté ne se feront pas sentir réellement avant une dizaine d'années. D'ici là, les pays africains auront eu tout le temps nécessaire pour améliorer encore leur qualité et développer des avantages nouveaux par rapport aux productions européennes. Les grands projets de culture sous serre financés par la Banque mondiale au Maroc sont un exemple de ce que peuvent encore faire les pays d'Afrique pour s'affirmer sur nos marchés. Mille hectares de tomates sous serre et huit mille autres en plein champ avec des hybrides bien sélectionnés leur donneront une suprématie indéniable sur les produits espagnols.

CEE

## A chacun sa spécialité

L'Europe et l'Afrique, par leurs conditions climatiques et sociales, disposent chacune d'avantages complémentaires. Je ne vois pas pourquoi nous subventionnerions des cultures sous serre chauffée au gaz dans le nord de l'Europe tout en recommandant aux pays d'Afrique de renoncer aux spéculations traditionnelles pour planter du soja, parfaitement adapté aux conditions naturelles des pays tempérés. A chacun sa spécialité, tous doivent pouvoir produire et vendre.
Avec nos pluies abondantes et notre importante mécanisation, réservons-nous les grandes cultures et laissons à ceux qui ont du soleil et de la main-d'œuvre la possibilité de cultiver ce qui leur convient. ■

## Comparaison des prix de revient des productions marocaine et espagnole livrées à Paris

TOMATES PLEIN-CHAMP

| | Maroc | Espagne |
|---|---|---|
| | F/kg | F/kg |
| Coût à la production | 1,00 | 2,00 |
| Conditionnement | 0,67 | 0,70 |
| Fret | 0,45 | 0,40 |
| Transit départ | 0,10 | — |
| Transit arrivée | 0,25 | — |
| Frais de commercialisation | 0,25 | 0,30 |
| Transport Marseille-Paris | 0,15 | — |
| | 2,87 | 3,40 |

Il apparaît que l'avantage du transport terrestre effectué sans rupture de charge de la production espagnole au marché de Paris, est détruit en faveur du Maroc en raison du coût à la production qui varie du simple au double.
On peut considérer que cet avantage s'accentuera dans l'avenir en raison du processus d'industrialisation de l'Espagne et du manque

de main-d'œuvre agricole qui en résultera d'une part, et de la hausse du coût de la vie plus rapide en Espagne qu'au Maroc d'autre part. Le coût de la main-d'œuvre est à l'heure actuelle sept fois plus élevée en Espagne qu'au Maroc.

TOMATES SOUS-SERRE

| | Maroc F/kg | Espagne F/kg |
|---|---|---|
| Coût à la production | 2,00 | 2,50 |
| Conditionnement | 0,67 | 0,65 |
| Fret | 0,45 | 0,40 |
| Transit départ | 0,10 | — |
| Transit arrivée | 0,25 | — |
| Frais de commercialisation | 0,25 | 0,30 |
| Transport Marseille-Paris | 0,15 | — |
| | 3,87 | 3,85 |

Il apparaît donc que la production marocaine de tomates de **plein-champ**, sera plus compétitive que la production sous-serres, tout au moins au départ. Cela conduira donc à **réserver autant que possible la production sous-serres à des légumes de plus haute rentabilité que la tomate,** notamment les poivrons et les aubergines.

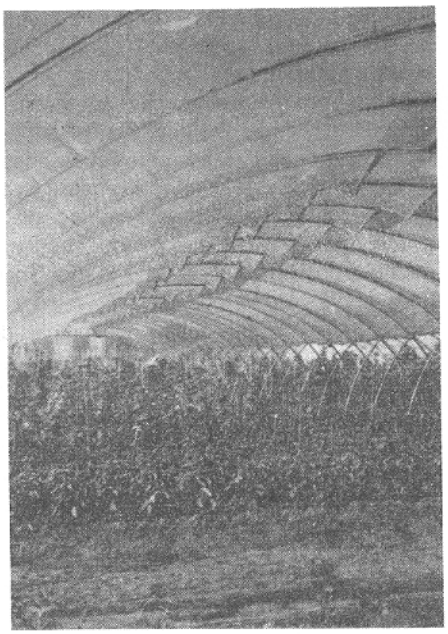

A cet égard, il faut encore observer que le Maroc bénéficie d'ores et déjà d'une plus-value commerciale due aux qualités gustatives de ses tomates de plein champ par rapport à une production espagnole entièrement réalisée sous serres dans la région d'Alméria.

Cette plus value est encore plus accentuée lorsqu'il s'agit de tomates de plein champ espagnoles dont la quantité est plus irrégulière notamment pour les tomates côtelées de type Mazaron qui subissent une décote de l'ordre de 1 F le kg par rapport aux tomates marocaines de plein champ.

D'une manière générale, on peut conclure que la production marocaine de tomates peut affronter la concurrence espagnole sans handicap de prix de revient sur le marché français.

Les avis de responsables de la communauté

# ENTENDU A BRUXELLES

**Des études sont actuellement en cours au sein des Communautés européennes pour essayer de chiffrer les conséquences de l'élargissement sur les exportations africaines en Europe. Parallèlement, de nombreuses discussions ont lieu entre les responsables de Bruxelles et les partenaires africains pour que l'entrée de nouveaux membres dans la Cee puisse se faire en soulevant le moins de problèmes possible. Pourtant, si aucun ne veut encore se prononcer officiellement, chacun a son idée personnelle de la question. Interrogés par Afrique Agriculture les responsables font part de leur sentiment à cet égard. Nous pensons que cette suite de citations anonymes — puisque leurs auteurs n'ont pas voulu y donner un caractère officiel — contribue à éclairer le débat. Quelquefois contradictoires, ces avis soulignent la multiplicité des approches. Il est intéressant de les confronter aux déclarations retranscrites dans les pages précédentes.**

## Chercher de nouvelles opportunités

« Depuis qu'il en est question, de nombreuses réunions Cee-Acp ont eu lieu pour étudier les conséquences de l'élargissement de la communauté sur les productions africaines. Aucune étude approfondie permettant de chiffrer ces conséquences n'a encore été faite, mais on peut d'ores et déjà en tirer des conclusions générales. En ce qui concerne les produits typiquement tropicaux, il est clair que l'élargissement de la communauté n'aura aucun inconvénient pour les producteurs africains mais qu'au contraire, cette nouvelle situation, dans la mesure où elle élargira le marché des Acp, apportera de nouveaux débouchés. En ce qui concerne les légumes de contre-saison, notamment les tomates, il ne serait pas réaliste de dire que les pays d'Afrique n'auront pas à en subir des conséquences. Le calendrier de production de l'Europe sera de plus en plus large et les possibilités des pays africains vont nécessairement se réduire. Il leur appartient donc de voir s'il est pour eux actuellement opportun de développer ces cultures. »

## L'Europe sera auto-suffisante

« Grâce à son climat méditerranéen et aux énormes travaux que ce pays entreprend pour améliorer ses productions, l'Espagne a devant elle un potentiel considérable pour développer les cultures légumières. Cet apport supplémentaire permettra à l'Europe d'être auto-suffisante dans ce secteur. »

## Profiter de la transition

« Pour les pays méditerranéens, le problème est plus complexe dans la mesure où ils subiront une concurrence directe pour les légumes, l'huile d'olive, le vin..., etc. L'approche de la Cee est de dire aux pays d'Afrique « profitez de la période de transition de dix ans pour voir sérieusement quels sont les atouts sur lesquels vous pouvez compter ». »

## Plus d'avantage douanier

« Les pays méditerranéens bénéficient actuellement de l'avantage de l'exonération de

***« L'Afrique peut nous faire sortir de la dépendance des États-Unis si elle se lance dans la production de produits comme le maïs et le soja »***

droits de douane sur le marché des Neuf, ce qui leur donne un avantage appréciable sur les productions espagnoles. Lorsque la communauté sera élargie, ceux-ci se trouveront à égalité en perdant cet avantage relatif. »

## La relève des États-Unis

« Les pays d'Afrique doivent s'orienter vers des productions dont l'Europe manque. La balance agricole de la Cee est déficitaire pour un certain nombre de produits et, même globalement, notre couverture n'est actuellement que de 40 %. Les Neuf importent chaque année 15 millions de tonnes de maïs et 9 millions de tonnes de soja, en provenance principalement des États-Unis dont nous sommes totalement dépendants pour l'alimentation animale. L'Afrique peut nous faire sortir de cette dépendance si elle se lance dans ces productions pour lesquelles elle dispose d'un très vaste créneau. »

## Maïs, soja et niébé

« Les pays africains peuvent donc se lancer dans des grandes cultures pour lesquelles elle dispose de superficies suffisantes, contrairement à l'Europe qui ne peut pratiquement plus développer la culture du maïs sur son territoire devenu trop petit pour ses besoins. Il est possible, sans grande difficulté, de cultiver du maïs en Afrique. Le soja pose des problèmes plus importants mais devrait, sous cette réserve, pouvoir s'y développer également. Le niébé, dont la teneur protéique est presque aussi importante que celle du soja a, dans la mesure où c'est une culture traditionnelle bien connue des agriculteurs africains, un grand avenir devant lui. Le niébé, s'il devient une culture d'exportation exploitée sur une grande échelle peut devenir le soja de l'Afrique et une importante source de revenus pour ses producteurs. »

CEE

## Bombarder les « pétrotomates »

« Il faut rechercher la complémentarité des productions entre les pays d'Afrique et l'Europe élargie. Les pays africains doivent se lancer dans la grande culture et non pas dans des spéculations dont l'Europe est capable. La production de contre-saison est marginale et le restera dans la mesure où le calendrier se réduit avec l'entrée de pays jouissant d'un climat plus chaud. Il finira par ne plus y avoir de créneau du tout : le Bénélux et la RFA produisent chaque année 600 000 t de tomates sous serres chauffées au gaz. Si ces « pétrotomates » n'existaient pas, la Cee n'aurait aucune difficulté pour absorer toutes les productions d'Afrique du Nord. Je suis d'accord pour trouver que c'est un scandale que de subventionner des tomates chères et sans goût, mais je crois aussi qu'il sera très difficile de revenir en arrière. Les gouvernements de ces pays accordent une ristourne sur le prix de l'énergie aux producteurs de ces tomates et il serait politiquement très délicat de décider du contraire du jour au lendemain. Alors qu'il serait certainement préférable d'accorder des primes pour bombarder les serres. »

## Garantir les débouchés

« Si l'Europe pousse les pays d'Afrique à développer des cultures nouvelles et fournit une aide dans ce sens, elle doit parallèlement passer des contrats avec eux pour garantir les débouchés par des achats réguliers.

## Diversification tous azimuts

« Puisque nous ne pouvons pas garantir aux producteurs africains que nous maintiendrons à leur niveau relatif actuel nos importations, nous devons, dans la mesure où ils le souhaitent, les aider à faire évoluer leur production. Cette évolution doit se faire vers des nouvelles spéculations d'exportation, vers la satisfaction des besoins du marché intérieur — puisque leurs balances alimentaires ont tendance à se dégrader — et à diversifier leurs débouchés. Il est bon que, à l'instar du Maroc qui a passé des accords avec les pays de l'Est, les pays d'Afrique du Nord exportateurs de produits « sensibles » sur le marché européen veillent à diversifier leurs clients. » ■